

L'amélioration de la connaissance comme outil d'aide à la décision pour la préservation des espaces naturels sensibles de Loire Atlantique et de Vendée



Vendredi 7 juin 2019

Olivier Bossu, chef du service Nature du Département de la Vendée
Laurent Riot, chargé d'études, service Environnement, Département de Loire-Atlantique



Qu'est ce que la politique Espace Naturel Sensible ?

Fondamentaux :

- ▶ Une compétence des Départements depuis la loi du 18 juillet 1985
- ▶ Pour l'acquisition, la gestion et l'aménagement léger d'espaces naturels « fragiles » et pour une ouverture au public de ces espaces, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu (articles L 113 et 331 Code urbanisme)
- ▶ Pas de construction possible dans un site classé ENS



Qu'est ce que la politique Espace Naturel Sensible ?

Deux outils complémentaires :

- ▶ 1- *L'outil financier : la part départementale de la taxe d'aménagement*
 - ▶ taxe perçue sur les titres d'urbanisme délivrés sur tout ou partie du territoire départemental (permis de construire, etc.)
 - ▶ affectée à l'acquisition, l'aménagement et la gestion des ENS, au financement des CAUE et à diverses actions de connaissances et de sensibilisation à l'environnement associées



Qu'est ce que la politique Espace Naturel Sensible ?

Deux outils complémentaires :

► 2 - *l'outil juridique : l'acquisition d'espaces naturels par préemption*

- Le Département crée des zones de préemption sur simple délibération, après accord des communes/EPCI concernés ou après accord du Préfet (en l'absence de PLU approuvé)
- Dans ces zones, le vendeur (ou notaire) doit informer le département de son intention de vendre
- Le Département peut acquérir des terrains qui présentent des enjeux pour les préserver, les aménager et les ouvrir au public
- Cet outil permet d'inscrire dans la durée un projet conservatoire sur un périmètre donné par une action foncière « douce »



Quelques chiffres clés sur la politique ENS

Au niveau national

- 95 départements dotés d'une politique ENS
 - 3 050 sites gérés
- + de 170 000 hectares acquis et/ou gérés
- Plus d'un million d'hectares en zone de préemption



La connaissance floristique comme outil d'aide à l'acquisition foncière : exemple en Vendée

1975-1985: première création des ZPENS sur la base des inventaires ZNIEFF et à la discrétion des communes désireuses de préserver leurs espaces verts

Fin des années 80-90: amélioration des connaissances sur les sites ENS et ZPENS par les inventaires du professeur DUPONT:

- Appropriation des enjeux pour les élus départementaux
- Valorisation sous la forme de guide ENS + signalétique

1990-2010: Etablissement de nouveaux périmètres de préemption sur des enjeux nouveaux : forêts littorales et lisières, marais et zones humides, espaces dunaires..

La connaissance floristique comme outil d'aide à l'acquisition foncière : exemple en Vendée

2008: Cas particulier de la Dune de la Tresson à Noirmoutier.

2016: Mise en place d'un partenariat avec le **CBNB** pour poursuivre le travail de connaissance en s'appuyant sur le réseau de botanistes bénévoles et prospections ciblées.

2021: Nouveau schéma départemental des **ENS**, vers de nouvelles actions conservatoires, sites orphelins, microsites etc...



La connaissance floristique comme outil d'aide à la gestion : 2 exemples en Loire-Atlantique

1 - projets de restauration de milieu et observation de la végétation

- l'exemple de la Boire de Ligné (Sucé sur Erdre), en partenariat avec Bretagne Vivante.



La connaissance floristique comme outil d'aide à la gestion : 2 exemples en Loire-Atlantique

2 - *entretien des ENS et connaissance de l'impact du pâturage sur les communautés végétales*

- l'exemple de Clégreuc (Vay),
en partenariat avec le CBNB

